

REGARDS CROISÉS FRANCO-ESPAGNOLS EN MATIÈRE D'EXPERTISE CIVILE ET COMMERCIALE

Vendredi 15 février 2019

De 9h00 à 17h30

Université Toulouse Capitole

Salle Gabriel Marty

Place du Doyen-Gabriel-Marty

31000 Toulouse

Depuis l'an 2000, l'Espagne s'est dotée d'un Nouveau Code de Procédure Civile qui a complètement bouleversé le procès civil et commercial. Singulièrement, l'expertise a subi, dans le système juridique espagnol, une profonde réforme qui a essentiellement consisté à favoriser l'expertise fournie par les parties au détriment de l'expertise judiciaire. Cette évolution a provoqué un changement de mentalité suscitant d'importantes modifications non seulement au niveau procédural, mais aussi dans l'art de plaider et de juger.

De son côté, le système procédural français demeure en revanche toujours fondé sur l'expertise judiciaire pour trancher les aspects techniques des contentieux, lesquels exigent de plus en plus l'intervention des experts.



Réunissant des juristes français et espagnols, le colloque, organisé par la Fundación Serra Domínguez et l'Institut de Droit Privé de l'Université Toulouse 1 Capitole, se propose de confronter les deux droits pour analyser, d'un point de vue théorique et pratique, les atouts et les inconvénients des deux systèmes. Les enjeux en la matière sont considérables, ils s'avèrent d'une incontestable actualité et d'une extrême importance pour le bon déroulement du procès.

MATIN

9H00. OUVERTURE OFFICIELLE

- **Monsieur Ph. Nélidoff** - Doyen de la Faculté de Droit de Toulouse
- **Madame Catherine Ginestet** – Directrice de l’Institut de Droit privé
- **Monsieur V. Pérez Daudi** - Représentant la Fundación Manuel Serra Domínguez.

9H20 - 10H45. LA REGLEMENTATION DE L’EXPERTISE DANS LE DROIT FRANÇAIS ET ESPAGNOL

Présidence : **M. Jacques Boulard**, Premier Président de la Cour d’appel de Toulouse.

9h30 - L’expertise en droit espagnol

M. Lorenzo Bujosa Vadell, Professeur - Université de Salamanca.

10h00 - L’expertise en droit français

Mme Corinne Bléry, Professeur - Université Polytechnique Hauts-de-France.

10h45. Pause

11H00 - 12H30. TABLE RONDE : L’EXPERT ET LES PARTIES

Présidence : **Mme Béatrice Deshayes**, Avocate (Paris, Co-Présidente de la *European Expertise & Expert Institute* (EEEI))

- **Me. Bernard Bouyge**, expert - Cour d’appel de Toulouse.
- **Me. Rafael Orellana**, avocat et expert Judiciaire - président de l’Association catalane des experts de justice (Barcelone, Espagne).
- **M. Laurent Posocco**, maître de Conférences - Université Toulouse Capitole.

12h00. Déjeuner

APRES-MIDI

14H00. TABLE RONDE : L'EXPERT ET LE JUGE

Présidence : **M. Jean Devèze**, Professeur - Université Toulouse Capitole.

- **M. Gilles Sainati**, Premier vice-président du TGI de Toulouse.
- **M. Michel Redon**, Vice-Président du TGI de Montauban.
- **M. Yves Baduel**, Secrétaire Général de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'appel de Toulouse - expert près la Cour Administrative d'appel de Bordeaux.
- **M. Xavier Abel Lluch**, Docteur en Droit et Magistrat - Tribunaux de Première Instance de Barcelone (Espagne).
- **M. Hugues Kenfack**, Doyen honoraire, Professeur - Université Toulouse Capitole.

15h15. Pause

15H30. TABLE RONDE : L'AVOCAT ET L'EXPERT

Présidence : **Me. Erick Boyadjian**, Vice-Bâtonnier - Avocat au Barreau des Avocats de Toulouse.

- **M. Jordi Nieva Fenoll**, Professeur Agrégé - Université de Barcelone (Espagne).
- **M. Damaso Riaño**, Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage de Madrid. (Espagne)
- **Me Etienne Durand-Raucher**, Avocat au Barreau de Toulouse - Directeur des études de l'Ecole des avocats Sud-Ouest Pyrénées.
- **Me. Annabelle Le Maillot**, Associée au sein du département Règlement des Contentieux, cabinet FIDAL - Direction Régionale de Toulouse.

17H00. PROPOS CONCLUSIFS

- **M. Juan Pablo Correa Delcasso**, MCF Associé, Avocat - Université Toulouse Capitole.

INFORMATIONS PRATIQUES

***Manifestation éligible au titre de la formation professionnelle
continue des avocats***

TARIFS

Public académique hors UT1 Capitole	80 €
Professionnels du secteur privé (Délivrance attestation)	80 €
Déjeuner (Payant pour toute personne qui souhaite y assister)	20 €
Etudiants et personnel UT1 Capitole	Gratuit

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Formulaire en ligne sur idrive.ut-capitole.fr

Pour les règlements : Adresser un chèque ou un bon de commande à Sophie BURGER accompagné du bulletin d'inscription papier à télécharger sur idrive.ut-capitole.fr

Double inscription obligatoire pour les doctorants (ADUM + formulaire car ADUM ne constitue pas une inscription à cette manifestation) et émargement obligatoire le jour même.

RENSEIGNEMENTS

Institut de Droit Privé - Université Toulouse 1 Capitole

Sophie BURGER - Bureau AR 230

2 Rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

Courriel : sophie.burger@ut-capitole.fr - Tél. : 05 61 63 35 78